

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2497

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Propositions pour une politique à moyen et long termes de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'alimentation en eau potable de l'agglomération repose sur trois ressources proches des lieux d'utilisation :

- la nappe alluviale du Rhône,
- la nappe phréatique de l'est lyonnais dont l'exutoire est la nappe alluviale du Rhône au niveau des îles de Miribel-Jonage,
- la nappe alluviale de la Saône.

D'autres ressources existent, sans être exploitées, pour la production d'eau potable :

- la nappe profonde de la molasse miocène,
- l'eau de surface du fleuve Rhône,
- l'eau de surface de la rivière Saône,
- la nappe alluviale de la basse rivière de l'Ain et/ou son eau de surface.

La Communauté urbaine alimente sa population en eau potable essentiellement à partir de l'eau de la nappe alluviale du Rhône puisée dans le champ captant de Crépieux-Charmy en amont immédiat de la ville de Lyon.

Le besoin moyen est de l'ordre de 300 000 mètres cubes par jour (pointe à 420 000 mètres cubes en juin 2003) pour une capacité de production de l'ordre de 500 000 mètres cubes par jour.

La ressource, abondante, est de bonne qualité par rapport aux normes mais est vulnérable face à :

- une pollution accidentelle liée aux activités humaines,
- l'évolution physique des canaux (érosion, atterrissements de matériaux et impact des chasses de vases des barrages, etc.),
- une dégradation de la qualité par l'apport de la nappe de l'est lyonnais.

En parallèle, la Communauté exploite neuf captages périphériques (85 000 mètres cubes par jour) dans la nappe d'accompagnement du Rhône (Jonage), dans les nappes des différents couloirs de l'est lyonnais (Chassieu, Saint Priest, Corbas, Mions), dans la ressource mixte "est" lyonnais-nappe du Rhône (Décines Charpieu, Meyzieu) et enfin dans la nappe alluviale de la Saône (Curis au Mont d'Or et Fleurieu sur Saône).

Elle dispose, par ailleurs, d'une usine de secours d'une capacité maximum de 150 000 mètres cubes par jour, qui capte l'eau à Miribel-Jonage dans le lac des eaux bleues, affleurement de la nappe alluviale du Rhône.

Si l'eau y est globalement de bonne qualité au regard des normes elle tend à se dégrader à cause des activités humaines qui s'y développent (urbanisation, transport, industrie, agriculture). Certains captages ne répondent déjà plus aux normes actuelles de potabilité sans traitement (Chassieu, Curis au Mont d'Or, Décines Charpieu).

La Communauté urbaine doit convaincre les services de l'Etat de la nécessité de maintenir opérationnels les captages périphériques et de relancer les procédures de révision des déclarations d'utilité publique (DUP) tout en mesurant le risque de cette orientation. En effet, l'expérience en la matière, confrontée à celle d'autres collectivités, montre que bien souvent lorsqu'on veut renforcer la protection d'un captage, sont mis en évidence des risques, sur la base desquels les services de l'Etat demandent ensuite l'abandon du captage ou la mise en place de traitements ou d'aménagements nécessitant des investissements importants.

L'ensemble de ces éléments conduit à proposer au Conseil une politique à moyen et long termes selon quatre axes :

La pérennisation de la ressource principale actuelle de Crépieux-Charmy

Les études menées montrent qu'aucun autre site n'est susceptible de se substituer à ce champ captant en terme de qualité et de quantité. Il s'agit d'une ressource indiscutablement indispensable pour l'agglomération.

La Communauté urbaine doit afficher et faire partager, avec force, l'importance capitale du champ captant de Crépieux-Charmy dans l'alimentation en eau potable de l'agglomération à moyen et long termes. Elle doit prendre en compte et assumer les conséquences que cela implique en terme de priorités dans les différents documents de planification et d'urbanisme.

En ce sens, les actions prioritaires proposées sont :

- le renforcement de la protection des captages existants (limitation ou adaptation du développement urbain, protections réglementaire et physique),
- l'implication active des services communautaires dans les projets d'actions concertées et une coordination accrue avec les différents usagers de l'eau, notamment les gestionnaires et les services de l'Etat.

L'affirmation de l'intérêt communautaire de tous les captages périphériques

Les captages périphériques participent au dispositif d'alimentation en eau potable de l'agglomération. Malgré une qualité d'eau dégradée sur certains, ils permettent également, en cas de crise à Crépieux-Charmy, le maintien de la défense incendie, de l'eau sanitaire et de la desserte localisée en eau de consommation moyennant des précautions et des restrictions d'usages.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'est lyonnais doit constituer, pour la Communauté urbaine, un outil indispensable pour contribuer à la restauration de la qualité de l'eau de la nappe et définir des usages cohérents entre l'occupation actuelle de la surface, les objectifs d'alimentation en eau potable et les évolutions en terme d'activités.

Leur maintien nécessite toutefois d'obtenir le renouvellement des déclarations d'utilité publique, permettant de maintenir leur protection pour garantir, au minimum, le niveau de qualité actuel.

Le renforcement des capacités de production de certains captages

Le renforcement des capacités de productions de certains captages périphériques semble possible mais nécessite des études plus approfondies.

Ce renforcement permettrait de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable sur certains territoires localisés de l'agglomération (Jonage-Meyzieu et le nord de la Communauté urbaine).

La diversification des sources d'approvisionnement

Les avis successifs rendus par le conseil supérieur d'hygiène de France incitent fortement la Communauté urbaine à diversifier ses ressources d'alimentation en eau potable.

Une récente étude a clairement montré qu'aucune solution unique ne permet de remplacer intégralement le captage de Crépieux-Charmy, quantitativement et qualitativement. La Communauté urbaine doit donc se tourner vers un dispositif multiple, combinaison de plusieurs ressources, qui viendra compléter les captages périphériques afin de satisfaire les besoins sur une longue durée.

Les principales pistes suivantes sont présentées, *à priori*, dans un ordre de coûts d'investissement croissants mais elles nécessiteront des études techniques complémentaires :

- les interconnexions avec des réseaux existants à proximité : le Syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône (SMHAR (irrigation)), le Syndicat intercommunal d'eau potable de l'est lyonnais (Siepel), les Syndicats Rhône-sud et Saône-Turdine, le Syndicat intercommunal des eaux du val d'Azergues (Sieva),
- la nappe de la molasse sur le périmètre d'étude du Sage,
- la création de nouvelles zones de captage (nappe alluviale de la Saône, vers les captages du Syndicat Saône-Turdine et nappe alluviale de la basse vallée de l'Ain),
- les captage et traitement avant distribution de l'eau de surface du Rhône et/ou de la Saône.

Circuit décisionnel : le pôle environnement, le 14 septembre 2004, le pôle urbanisme et politique d'aménagement de l'agglomération, le 18 octobre 2004, et le Bureau délibératif, le 24 janvier 2005, ont donné un avis favorable à ces propositions. Le pôle environnement a souhaité l'avis du Bureau avant une commission générale et un vote au conseil de Communauté.

Ce sujet a été inscrit à la mission inter-services de l'Etat sur l'eau (Mise) le 25 novembre 2004 afin de porter à connaissance et faire partager aux services de police de l'eau ces quatre propositions d'axes d'actions. Le responsable de la Mise s'est engagé à faire un état de la question à monsieur le préfet et à proposer un traitement du sujet dans une instance présidée par le préfet avec les élus référents de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Valide les propositions pour une politique à moyen et long termes de l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,